

N°	1	4	1
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil huit Le vendredi 29 février à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.
- Compte administratif 2007	Etaient présents ce jour : MM. BIGNON, COET, DUHAMEL, GARRAUD, LOIN, MAQUET, PECQUERY, SENEAL.
- Budget primitif 2008	Absents excusés : MM. ARCILLON, AUBRY, JUMEL, LACHEREZ (pouvoir à M. BIGNON), LOTTIN, MAUGEZ (pouvoir à M. SENEAL).
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Compte administratif 2007</u> M. SENEAL présente le compte administratif 2007 et sort pour le vote. M. GARRAUD, doyen d'âge, fait procéder au vote. <i>Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance du compte administratif 2007 et après s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du Payeur départemental, l'adopte à l'unanimité.</i>
21 janvier 2008	<u>- Budget primitif 2008</u> M. SENEAL explique que vont être présentés deux projets de budget primitif ; un tenant compte de la mise en œuvre des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) sur tout le bassin versant et un sans. Un débat aura lieu pour trancher sur ce point à la fin de la présentation. Il signale également que les participations des départements sont en hausse très nettement cette année en raison des charges de personnel qui se sont accrues. Il souligne aussi que les budgets proposés ne tiennent pas forcément compte des éventuels travaux ou études dont l'EPTB pourrait avoir la charge dans le cadre des différentes politiques qu'il mène (COGE, animation de bassin hors COGE, travaux étude migrateurs, ...).
NOMBRE DE DELEGUES :	Le président procède ensuite à la lecture des projets de budget primitif 2008.
En exercice	14
Présents	8
Votants	10
	<i>Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance des détails des projets de budget primitif, adopte à l'unanimité le budget primitif 2008 qui tient compte de la mise en œuvre des CIPAN sur tout le bassin versant. Le conseil indique toutefois que cette action ne pourra avoir lieu qu'à la condition qu'il existe un moyen légal pour sa mise en œuvre. Le conseil décide à l'unanimité que les budgets seront votés au CHAPITRE BUDGÉTAIRE.</i>

**Pour extrait conforme,
Le Président de l'Institution,
Francis SENEAL**